



Réflexes avant l'examen | SANTE-04 – Transplantation

Une méthode, plusieurs terrains. Et quelques pièges utiles pour réveiller les certitudes.

#	Réflexe	Ce qu'il faut faire
1	Commencer par le statut du donneur	Décédé, vivant, mineur, incapable de discernement, donneur croisé : la grille change.
2	Verrouiller le consentement	Écrit, libre, éclairé, volonté connue, proches, personne de confiance, révocation.
3	Contrôler l'indépendance	Décès, prélèvement, transplantation et pression liée à l'urgence doivent rester séparés.
4	Traiter l'attribution comme une décision	Liste d'attente, indication médicale, critères, priorité, documentation, recours.
5	Penser qualité et sécurité	Autorisation OFSP, assurance qualité, tests, aptitude du donneur, réactivité confirmée.
6	Ne jamais oublier les données	Registres, accès, confidentialité, pseudonymisation, publication non identifiable.
7	Placer la recherche en note, pas en noyau	Essais cliniques = OFSP + LRH; utile mais à réserver pour une trousse spécialisée.

Avant de valider une réponse

- La famille ne remplace pas automatiquement la volonté du défunt.
- Le consentement présumé n'est pas encore le régime applicable.
- Un organe disponible ne crée pas un droit subjectif à l'obtenir.
- Le commerce d'organes et le remboursement des frais ne sont pas la même chose.

Sources principales : LTranspl (RS 810.21), OTranspl (RS 810.211), O attribution d'organes (RS 810.212.4), O DFI attribution (RS 810.212.41), O transplantation croisée (RS 810.212.3). Note actualité : le consentement présumé a été approuvé, mais le consentement explicite au sens large reste applicable jusqu'à l'entrée en vigueur annoncée par l'OFSP.